

## SEANCE DU 21 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BREAL-SOUS-MONTFORT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Joseph DURAND**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2010.

**Présents** : M. DURAND, M<sup>me</sup> DEMAY, M. ETHORE, M<sup>me</sup> LAISNE, M. BERTHELOT, M<sup>me</sup> VERDAN, M. VERRON, M<sup>me</sup> GRUEL, M. HEBERLE, M<sup>me</sup> LE PENNEC, M. RENAUDIN, M<sup>me</sup> DELALANDE, M. GOUILLET, MM<sup>mes</sup> ROBIN, POIRIER, MM. TARDIF, HERCOUET, MM<sup>mes</sup> MEREL, JEHANNIN, LE GALL, M. GUERMOND, M<sup>me</sup> LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY et M<sup>me</sup> VANSTEENE.

**Absent excusé** : M. JEHANNIN qui a donné pouvoir à M. DURAND.

M. Jean-Pierre DUFRAIGNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la proposition de délibérer en fin de réunion sur la question diverse suivante :

\* budget Lotissement "La Maladrerie III" 2009 - décision modificative n° 2.

### **1) Démission d'un Conseiller Municipal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Martial GOMBEAU au Conseil Municipal suite à son courrier recommandé du 19 décembre 2009.

Monsieur Jean-Paul GUERMOND, étant le candidat suivant sur la liste de "Bréal Avance" lors des élections municipales du 9 mars 2008, est de ce fait installé comme membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de l'installation de M. Jean-Paul GUERMOND en remplacement de M. Martial GOMBEAU au Conseil Municipal à compter de ce jour.

### **2) Centre de Loisirs "Les Bruyères" - convention de partenariat**

Monsieur JOLY, Directeur du Centre de Loisirs "Les Bruyères" a présenté le bilan 2009 du C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement) au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la convention avec cette association est arrivée à échéance. Il donne lecture d'un projet de renouvellement de cette convention.

Après examen du projet de convention, le Conseil Municipal donne un avis favorable au partenariat avec cette association et décide de revoir la convention à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

*Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une délibération.*

### **3) Personnel communal - création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe au Foyer des Jeunes**

Monsieur le Maire rappelle le recrutement de l'Animateur jeunes sur le poste "Responsable Enfance Jeunesse".

Suite à ce recrutement, il propose de créer, en attente de la réorganisation du service, un poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (8.72/35<sup>ème</sup>) non titulaire pour le fonctionnement du Foyer des Jeunes.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer un poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (8.72/35<sup>ème</sup>) à compter de ce jour et ce jusqu'au 30 juin 2010.

### **4) Désignation d'un délégué et d'un suppléant à la Communauté de Communes de Brocéliande**

Suite à la démission de Monsieur Martial GOMBEAU, Conseiller Municipal et Délégué à la Communauté de Communes, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Délégué à la Communauté, conformément à l'article L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que les candidatures déposées à la Mairie avant le 19 janvier 2010 à 17h sont :

- Monsieur Xavier HEBERLE,

- Monsieur Jean Pierre DUFRAIGNE.

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	27
e. Majorité absolue .....	14

Ont obtenu :

- Monsieur Xavier HEBERLE, vingt deux voix (22),
- Monsieur Jean Pierre DUFRAIGNE, cinq voix (5).

Monsieur Xavier HEBERLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu délégué titulaire au Conseil de la Communauté de Communes de Brocéliande.

Monsieur Xavier HEBERLE étant délégué suppléant jusqu'à ce jour, il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué suppléant :

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	22
e. Majorité absolue .....	12

a obtenu :

- M. Jean-Paul GUERMOND, vingt deux voix (22),

Monsieur Jean-Paul GUERMOND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu délégué suppléant au Conseil de la Communauté de Communes de Brocéliande.

#### **5) Modification des statuts de la Communauté de Communes de Brocéliande - transfert de compétences**

Lors du Conseil Communautaire du 9 novembre 2009, la Communauté de Communes de Brocéliande a décidé de proposer le transfert de compétence "*mise en place et gestion d'un Relais Parents Assistants Maternels*" aux conseils municipaux des communes membres,

La Communauté de communes compte près de 220 assistants maternels répartis sur les 8 communes du territoire. Compte tenu des agréments dont ils disposent, ils peuvent accueillir près de 650 jeunes enfants entre 0 et 3 ans.

Ce mode d'accueil de la petite enfance constitue l'offre la plus importante pour les familles.

Dans l'objectif d'accompagner le développement et l'amélioration qualitative de ce mode d'accueil, la CNAF a initié en 1989 la création de relais assistants maternels. Ces relais s'inscrivent en complément de missions d'agrément, de suivi, et de formation des assistantes maternelles qui incombent par voie légale au Conseil général.

#### **Finalité :**

Contribuer à l'accompagnement des familles dans la recherche d'un accueil pour leur enfant, et à l'amélioration de l'accueil de l'enfant, chez les assistants maternels ou à domicile, en complémentarité des prestations servies par la CAF (PAJE, AFEAMA, AGED).

#### **Objectifs :**

- améliorer l'accueil des tout-petits au domicile de l'assistant maternel,
- faciliter l'exercice de cette profession,
- créer, animer le réseau des assistants maternels,
- informer et conseiller les parents,
- favoriser le partenariat avec tous les acteurs de la Petite Enfance.

Aujourd'hui, leurs missions se structurent autour des priorités suivantes (circulaire CNAF du 25/09/2001) :

- animer un lieu où les professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément,
- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Le Relais d'Assistants Maternels organise :

- Des permanences d'information : accueil des parents et des assistants maternels pour des renseignements sur les modes d'accueil sur le territoire communautaire, sur les droits et devoirs des parents-employeurs et des assistants maternels (respecter la convention collective nationale et le statut). Information sur les aides de la Caf et orientation vers les solutions d'accueil locales adaptées.
- Des temps d'accueil et de rencontre au sein des Espaces - Jeux pour les enfants accompagnés du professionnel de l'accueil à domicile ou parent ou autre adulte référent, sous forme d'activités d'éveil (rencontres autour du livre, découverte des sons, de comptines...).

Ces Espaces Jeux adhéreront à la charte de qualité proposée par la CAF d'Ille-et-Vilaine et Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Le Relais d'Assistants Maternels participe à la mise en place de projets collectifs liés à l'enfance, aux temps forts d'information sur la Petite Enfance.

Le Relais d'Assistants Maternels est un observatoire local des conditions d'accueil des jeunes enfants.

Monsieur RIBAUT demande à connaître l'avis du C.I.A.S. sur ce sujet.

Monsieur GEFFROY demande à être rassuré sur la position du C.I.A.S. et l'avis des services de la préfecture suite à la rencontre organisée avec le Président de la Communauté de Communes de Brocéliande et l'Adjoint.

Madame VERDAN confirme que le C.I.A.S. n'a pas la compétence "Relais Assistants Maternels".

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le transfert de compétence "*mise en place et gestion d'un Relais Parents Assistants Maternels*" à la Communauté de Communes de Brocéliande.

## **6) Rétrocession à la Commune de la voirie, des réseaux et des espaces verts**

### **a) Lotissement "Les Bouillons I"**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 141-3 à L 141-6,

VU l'arrêté de lotir délivré le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le modificatif le 9 octobre 2008 à la Société L.P.G.,

**Considérant** que les travaux de viabilisation de ce lotissement sont entièrement achevés,

**Considérant** la réception définitive de ces travaux le 20 novembre 2009,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à la majorité (26 voix "pour" et 1 voix "contre" : M. RIBAUT),

- accepte la cession gratuite de la voirie, des réseaux et des espaces verts, soit la parcelle cadastrée section ZK n° 284 d'une superficie de 716 m<sup>2</sup> pour les espaces verts et la parcelle cadastrée section ZK n° 285 d'une superficie de 1 370 m<sup>2</sup> pour la voirie,
- intègre les dites parcelles dans le domaine privé de la Commune,
- autorise le Maire à signer tous les documents y compris l'acte authentique à intervenir avec la Société L.P.G.,
- précise que les frais de notaire seront à la charge du cédant et que le notaire sera Me MATAR-CHARPENTIER, Notaire à RENNES.

### **b) Lotissement "Les Bouillons II"**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 141-3 à L 141-6,

VU l'arrêté de lotir délivré le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le modificatif le 15 janvier 2009 à la SCI PASYPHASILDO,

**Considérant** que les travaux de viabilisation de ce lotissement sont entièrement achevés,

**Considérant** la réception définitive de ces travaux le 20 novembre 2009,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à la majorité (26 voix "pour" et 1 voix "contre" : M. RIBAUT),

- accepte la cession gratuite de la voirie, des réseaux et des espaces verts, soit la parcelle cadastrée section ZK n° 291 d'une superficie de 894 m<sup>2</sup> pour les espaces verts et la parcelle cadastrée section ZK n° 295 d'une superficie de 1 343 m<sup>2</sup> pour la voirie,
- intègre les dites parcelles dans le domaine privé de la Commune,
- autorise le Maire à signer tous les documents y compris l'acte authentique à intervenir avec la SCI PASYPHASILDO,
- précise que les frais de notaire seront à la charge du cédant et que le notaire sera Me Antoine MORIN, Notaire à RENNES.

## **7) Lotissement "La Maladrie III" - remise de pénalités de retard dues par l'entreprise STPB**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement "La Maladrie III", il est constaté des retards sur la réalisation des travaux de finitions.

Les retards sont liés aux travaux de la rue de Mordelles et à la viabilisation du lotissement du Pavail.

Considérant que ces retards sont imputables aux décisions de la Commune (prises au cours des réunions de chantier),

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités dues par l'entreprise STPB, attributaire du marché.

## **8) Aménagement rue de Mordelles - remise de pénalités de retard dues par l'entreprise SA2E**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Mordelles, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des retards sur la réalisation des travaux.

Les retards sont liés aux travaux de viabilisation du lotissement du Pavail.

Considérant que ces retards sont imputables aux décisions de la Commune (suite aux réunions de chantier),

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde la remise gracieuse des pénalités dues par l'entreprise SA2E, attributaire du marché.

## 9) Maison des Associations - choix de l'architecte

Le mercredi 20 janvier 2010 la Commission "Marchés publics" a proposé un architecte suite à la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation de la Maison des Associations.

Dix-huit dossiers ont été reçus en Mairie suite à la consultation du 30 décembre 2009.

Monsieur BERTHELOT, Adjoint aux Bâtiments Communaux, présente le tableau de classement des 5 meilleures offres :

Architecte	Taux honoraires	Honoraires	Note obtenue	Classement final
Petr de Rennes	9,60 %	96 445,44	78,04	5
Goisbeau de Rennes	10,12 %	101689,66	78,56	4
JM Rivet de Lamballe	8,05 %	80873,52	80,5	3
Chambon de Rennes	9,51 %	95541,26	80,86	2
Gumiaux de Bréal	8,84 %	88779,08	84,16	1

Monsieur RIBAUT conteste le classement de part la notation des notes de présentation et l'égalité des candidats face à la demande de la Commune en matière de démarche HQE.

Les élus de Bréal Autrement vote contre le choix du Cabinet "GUMIAUX".

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- désigne, à la majorité (22 voix "pour") le Cabinet "GUMIAUX", mieux disant pour effectuer la maîtrise d'œuvre de la Maison des Associations.

## 10) Rénovation des retables de l'Eglise - travaux

Lors de la réunion du 6 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé l'étude de faisabilité pour la rénovation des retables de l'Eglise. Cette étude a été réalisée en 2009.

Le plan de financement pour ces travaux s'établit comme suit :

<u>Plan de financement</u>			
DEPENSES		RECETTES	
Montant des Travaux	81 020.07	Subventions :	
T.V.A.	15 879.93	* Conseil Régional (10 %)	8 102.00
		* DRAC (30 %)	24 306.00
		Autofinancement	64 492.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>96 900.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>96 900.00</b>

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de réaliser les travaux estimés à 96 900 €TTC soit 81 020.07 HT.,

- autorise M. le Maire à déposer des dossiers de subventions auprès du Conseil Régional et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

- précise qu'une démarche sera engagée auprès de la Fondation du Patrimoine pour un financement complémentaire.

## 11) Dotation Globale d'Equipement 2010

### a) DGE - Restaurant Scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la circulaire du 8 décembre 2009 définissant les critères d'attribution de la D.G.E. pour cette année.

Considérant le besoin de passer en self au Restaurant Scolaire pour faire face à l'augmentation des rationnaires à la cantine.

Concernant 2010, la Commune est susceptible de bénéficier des subventions D.G.E. au titre de la 1<sup>ère</sup> catégorie "Bâtiments Scolaires" :

- acquisition de premier équipement et matériel pour l'aménagement du self au Restaurant Scolaire (travaux et matériel).

Le montant de cette opération s'élève à :

- acquisition de matériel pour le self : 25 129.00 € H.T.

- travaux d'aménagement du self : 8 112.00 € H.T.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
- acquisition premier équipement du self	25 129.00 €	Subvention DGE Autofinancement	8 310.25 €
- travaux d'aménagement du self	8 112.00 €		24 930.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 241.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 241.00 €</b>

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite la subvention spécifique au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour cette opération,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir.

#### **b) DGE - Ecole Primaire publique**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la circulaire du 8 décembre 2009 définissant les critères d'attribution de la D.G.E. pour cette année.

Il précise qu'il est nécessaire de restructurer les sanitaires de l'Ecole Primaire Publique du Groupe Scolaire Pierre Leroux.

Concernant 2010, la Commune est susceptible de bénéficier des subventions D.G.E. au titre de la 1<sup>ère</sup> catégorie "Bâtiments Scolaires" :

- travaux de restructuration des sanitaires de l'Ecole Primaire Publique.

Le montant de cette opération s'élève à 33 428.00 € H.T.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
- Travaux sanitaires	33 428.00 €	Subvention DGE Autofinancement	8 357.00 € 25 071.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 428.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 428.00 €</b>

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite la subvention spécifique au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour cette opération,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir.

#### **12) Espace Multimédia - tarifs**

Monsieur Xavier HEBERLE, Adjoint à la Culture présente le nouvel espace multimédia, équipé de cinq ordinateurs. Plusieurs services peuvent être proposés : accès internet, informatique et bureautique.

Cet espace ouvrira pour les vacances scolaires de février 2010.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les tarifs d'utilisation comme suit :

\* Adhérents à la Médiathèque : gratuit

\* Non adhérents à la Médiathèque : \* abonnement (forfait 3 mois) : 5 €,

\* 1 €/l'heure.

#### **13) Budget lotissement "La Maladrie III" 2009 - décision modificative n° 2**

Afin de permettre les écritures de clôture du budget Lotissement "La Maladrie III", Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier certains crédits inscrits lors du vote du budget primitif 2009 et de le présenter en équilibre.

Suite à la facturation du solde des honoraires du Maître d'Œuvre pour le lotissement "La Maladrie III", la révision des prix est inférieure au montant du marché budgétisé.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les opérations comptables suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
011	6045	Achats d'études (terrains)	- 574.70 €	
65	6522	Reversement au Budget Principal	+ 575.56 €	
75	758	Produits divers de gestion courante		+ 0.86 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 0.86 €</b>	<b>+ 0.86 €</b>

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve, les virements de crédits ci-dessus,
- autorise la clôture du budget Lotissement " La Maladrie III " au 31.12.2009.

## DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

### Décisions portant renonciation de droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les parcelles suivantes :

- section A.S. n° 320 et 329,
- section A.S. n° 321, 324 et 330,
- section A.S. n° 325,
- section A.S. n° 328,
- section B.P. n° 367,
- section A.S. n° 210, 241, 268, 272, 246, 275, 271, 269, 270, 242 et 221,
- section A.S. n° 252, 241, 268, 272, 246, 275, 271, 269, 270, 242 et 221,
- section A.S. n° 305 et A.T. n° 379,
- section A.S. n° 306,
- section B.P. n° 364,
- section B.P. n° 365,
- section B.P. n° 366,
- section A.S. n° 237, 241, 268, 272, 246, 275, 271, 269, 270, 242 et 221,
- section A.T. n° 345, 371, 374, 376, 377 et 378 et section A.S. n° 304, 287, 307, 309, 310, 312, 313 et 314.
- section Z.E. n° 150(p),
- section A.S. n° 33.

Date	Fournisseur	Objet	Montant	Observations
24/10/2009	SOC Réhabilitation	Assainissement : Réhabilitation du réseau EU	123 124.49	Acte d'engagement
26/10/2009	CDP	travaux école primaire	1 569.48	devis pour sol petit bureau
26/10/2009	Jézéquel Publicité	Panneau directionnel Mairie	580.06	devis
26/10/2009	Raffégeau & Associés	MO const. d'un cinéma	112 125.00	Acte d'engagement
16/11/2009	D2L Betali	Etude topographique Station Epu.	693.68	
20/11/2009	Laisné Electric	Alimentation tableau élect. Tennis	1 064.26	devis
20/11/2009	Aidelec	Four. & Inst. Matériel informatique ordinateurs de la médiathèque	732.85	devis : Carte Graphique
24/11/2009	Aidelec	Sécurisation du réseau informatique de la bibliothèque		devis
27/11/2009	Missenard Quint	sonde départ chauffage CCB	237.65	devis
27/11/2009	Missenard Quint	préparateur ECS	887.31	devis
16/12/2009	CDP	Travaux au Foyer Sportif (murs ext.)	2 352.41	Suite sinistre du local à vélos
16/12/2009	CDP	Travaux au Foyer Sportif (int.)	7 019.24	Suite sinistre du local à vélos
16/12/2009	PEROTIN TP	Travaux de voirie	3 958.76	Suite sinistre du local à vélos
16/12/2009	Laisné Electric	Travaux au Foyer Sportif	1 534.47	Suite sinistre du local à vélos
16/12/2009	Désilles	Travaux de bardages	12 680.95	Suite sinistre du local à vélos
16/12/2009	Armor Rénovation	Travaux maçonnerie et plâtrerie	5 008.81	Suite sinistre du local à vélos
16/12/2009	RESO	Remplacement lanterne	299.00	Suite sinistre du local à vélos
16/12/2009	HERBERT & POUSSIN	Travaux de couverture	2152.80	Suite sinistre du local à vélos
16/12/2009	AIDELEC	Coffret de brassage	3 540.02	Devis
22/12/2009	Self signal	Panneau de signalisation	1 019.11	Lieux-dits en campagne (devis)
22/12/2009	Groupama	Contrat assurances	10 534.12	
30/12/2009	BCME	Emprunt	350 000.00	Taux : 3.86 % fixe sur 15 ans
14/01/2010	Groupama	Indemnité sinistre Foyer Sportif	36 214.41	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures et quarante minutes. Suivent les signatures des membres présents.